



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 19 janvier 2009, à 16h15.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme la conseillère Carine Lachapelle et MM les conseillers Normand Girouard et André Tremblay sont absents.

Mme Claire Coulombe, greffière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16h15. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

050/19-01-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un représentant et de substituts à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
3. Nomination d'un représentant et d'un substitut sur le Comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
4. Nomination d'un représentant et de substituts à la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides
5. Position de la Ville de Rivière-Rouge sur le projet d'entente relative à l'adhésion des municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

051/19-01-09

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SUBSTITUTS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge a, par son règlement numéro A-12 adopté le 18 décembre 2008, délégué sa compétence au conseil ordinaire de la ville centrale ou au conseil ordinaire de la municipalité reconstituée en ce qui concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Déborah Bélanger, mairesse, à titre de représentante de la Ville de Rivière-Rouge sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

Que les substituts à Mme Bélanger soient MM les conseillers Normand Girouard et Yves Sigouin.

ADOPTÉE

052/19-01-09

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT SUR LE COMITÉ DE VIGILANCE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge a, par son règlement numéro A-12 adopté le 18 décembre 2008, délégué sa compétence au conseil ordinaire de la ville centrale ou au conseil ordinaire de la municipalité reconstituée en ce qui concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Normand Girouard, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Rivière-Rouge sur le Comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

De nommer Mme Déborah Bélanger, mairesse, à titre de substitut à M. Normand Girouard sur ce Comité.

ADOPTÉE

053/19-01-09

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SUBSTITUTS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RÉCUPÉRATION DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge a, par son règlement numéro A-12 adopté le 18 décembre 2008, délégué sa compétence au conseil ordinaire de la ville centrale ou au conseil ordinaire de la municipalité reconstituée en ce qui concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Déborah Bélanger, mairesse, à titre de représentante de la Ville de Rivière-Rouge sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides.

Que les substituts à Mme Bélanger soient MM les conseillers Normand Girouard et Yves Sigouin.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

054/19-01-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2009

POSITION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE SUR LE PROJET D'ENTENTE RELATIVE À L'ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a préparé un projet d'entente concernant l'adhésion des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut à la RIDR;

CONSIDÉRANT que, suite à la présentation du projet de la RIDR, la MRC des Pays-d'en-Haut a présenté un projet d'entente différent de celui de la RIDR;

CONSIDÉRANT que la RIDR a demandé l'avis des municipalités parties à l'entente relativement à ces projets d'ententes, et ce, au plus tard le 15 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis, le 15 janvier 2009, une lettre à la RIDR l'informant de la position de la Ville dans ce dossier, laquelle mentionne son désaccord avec l'adhésion de nouvelles municipalités à la Régie intermunicipale tant qu'une solution diminuant considérablement cet enfouissement ne sera pas trouvée et mise en chantier ainsi que certaines modifications qui devraient y être apportées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner la position de la Ville de Rivière-Rouge relativement aux projets d'ententes concernant l'adhésion des municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, telle que transmise à la RIDR par M. Alain Deslauriers, directeur général, le 15 janvier 2009.

ADOPTÉE

Période de questions

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

055/19-01-09

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h24.

ADOPTÉE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe